

Eghezée, le 1^{er} septembre 2020

Objet : cours d'éducation physique

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

A partir de la semaine prochaine, le cours d'éducation physique sera réorganisé pour l'enseignement primaire suivant un horaire hebdomadaire : à savoir pour la classe de votre enfant : **le mercredi**.

Ce cours est donc obligatoire. Seules les dispenses pour des raisons médicales peuvent être accordées en étant couvertes par un certificat médical ou par une attestation délivrée par un centre hospitalier.

Ce cours sera dispensé au hall sportif d'Eghezée. Les élèves y seront acheminés par les cars communaux.

Une tenue sportive correcte est exigée spécifiquement pour ce cours : short et t-shirt unis, pantoufles « de gym » à semelles blanches ou baskets (propres) et une gourde ou bouteille d'eau personnelle. Le tout dans un sac prévu à cet effet car cette tenue ne sera pas utilisée comme vêtements pour toute la journée.

Ci-après, vous trouverez un courrier adressé par les professeurs titulaires détaillant les règles et objectifs de ce cours.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

La Direction

« UN ESPRIT SAIN DANS UN CORPS SAIN »

Le cours d'éducation physique sera organisé pour toutes les classes de l'enseignement primaire. Ce cours sera dispensé au hall sportif d'Eghezée par Mesdames Claes, Mayencourt et Maaskant.

L'objectif premier de ce cours est une éducation au mouvement.

Les activités proposées au cours d'éducation physique développeront la maîtrise des grands mouvements fondamentaux de déplacement (courir, sauter, tourner, ...) et la coordination de ceux-ci (tirer, pousser, lancer, ...), la maîtrise de l'équilibre, le repérage dans l'espace, le développement de la latéralité, la condition physique (endurance, souplesse, force, ...). Tous ces « savoir-faire » permettront une prise de conscience chez l'enfant de son corps et des différentes parties de celui-ci.

Le respect des règles et des consignes, l'intégration de chacun dans une réalisation collective et le fair-play inspireront les « savoir-être » dans chacune des activités proposées au cours d'éducation physique.

Nous avons convenu d'un code de vie qui régira notre cours durant toute l'année scolaire et que nous vous proposons d'adopter avec votre enfant en le signant.

Les dix règles d'or de l'Education Physique

- 1. Je me change rapidement et dans le calme : je suis prêt !**
- 2. Je porte un costume adéquat pour l'Education Physique.**
- 3. Je ne porte pas de bijoux et j'attache mes cheveux.**
- 4. Je suis attentif durant les explications.**
- 5. Je participe activement au cours.**
- 6. Je respecte les règles du jeu et les consignes de sécurité.**
- 7. Je respecte les autres en posant des gestes d'esprit sportif.**
- 8. Je respecte mon professeur et ses décisions.**
- 9. Je soigne mon langage.**
- 10. Je prends soin du matériel.**

Signature des parents : _____



Nous souhaiterions que le sac de gym contienne une tenue de sport scolaire : short et tee-shirt unis, des baskets (propres) ou pantoufles de gym et une gourde ou bouteille d'eau personnelle.

Plus de détails sur le contenu des cours proprement dits vous seront transmis via les feuilles d'évaluation qui vous seront remises en cours d'année.

Cependant, si votre enfant présente un problème spécifique de santé ou de développement, nous souhaitons en être informés dès que possible afin d'établir une individualisation du travail au sein du groupe.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Chers Parents, nos salutations sportives.

Les professeurs d'éducation physique